

Lors du vote du Compte Financier Unique	
Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes	Contre 4 Pour 24

ZAC Saint Quentin
DELIBERATION
2025
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes	Contre 4 Pour 25

Date de la convocation 18/03/2025
Séance du 31/03/2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mr BOULET, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par Mr Jean-Claude DISSAUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte Financier Unique dressé par le comptable et par le Service de Gestion Comptable

1°) Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	84 408,94 €	
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	2 204 165,99 €	2 477 531,23 €
Totaux	2 288 574,93 €	2 477 531,23 €
Résultat de clôture		188 956,30 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)
1 980 354,15 €	
2 432 347,94 €	2 178 354,15 €
4 412 702,09 €	2 178 354,15 €
2 234 347,94 €	
2 234 347,94 €	
0,00 €	
0,00 €	
2 234 347,94 €	
188 956,30 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
2 064 763,09 €	0,00 €
4 636 513,93 €	4 655 885,38 €
6 701 277,02 €	4 655 885,38 €
2 045 391,64 €	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte Financier Unique n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 234 347,94 €	au compte 001 (Affectation du résultat - dépenses d'investissement)
188 956,30 €	au compte 002 (Affectation du résultat - recettes de fonctionnement)

Ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du Compte Financier Unique),



Le Président (lors du vote de l'affectation des résultats)

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable